

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19 **L'an 2023**
Présents : 14 **Le 10 janvier**
Votants : 14 Les membres du Conseil municipal de la commune de
SAINT ETIENNE DE MER MORTE, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie en session ordinaire,
sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06/01/2023

PRESENTS : Mesdames PELLETIER-SORIN Manuella, BURTY Joanny, GARIOU Béatrice, LACHAUD Elsa, SORIN Virginie, JAUNET Sabrina, TERRIEN Agnès, LAUTRU Emmanuelle, Messieurs BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, PARAIS Bruno, PARAIS Philippe.

EXCUSES : BLANCHARD Maryline, GALLAIS Véronique, GEORGET Nicolas, BIRON Dominique, LE ROUZIC Ludovic.

Madame JAUNET Sabrina a été nommée secrétaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022.

ORDRE DU JOUR

DOSSIERS POUR DELIBERATION

1 : Reconduction ¼ des crédits investissement du budget commune

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut dans l'attente du vote du budget, décider, par délibération de son Conseil Municipal, d'engager de liquider et de mandater, les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Madame la Maire propose d'utiliser cette possibilité afin de pouvoir mandater de nouvelles dépenses intervenues avant le vote du budget 2023.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'ouverture des crédits suivants, étant entendue que lesdits crédits seront inscrits au budget 2023 de la commune lors de son adoption.

BUDGET COMMUNE

<u>Chapitre comptable</u>	<u>Crédits ouverts au budget 2022</u>	<u>Crédits à ouvrir au budget 2023</u>
20 – Immobilisations incorporelles	38 243.00 €	Proposé : 9 500.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	21 449.68 €	Proposé : 5 300.00 €
21 – Immobilisations corporelles	1 101 961.06 €	Proposé : 275 000.00 €
23 – Immobilisations en cours	276 000.00 €	Proposé : 50 000.00 €
458101 – Solde voirie	10 000.00 €	Proposé : 2 500.00 €

2 : Accord de participation financière avec le SYDEL - Rénovation de l'éclairage public – Opération N°2

Madame la Maire rappelle aux élus la décision du conseil de juillet 2021 permettant le lancement de l'opération de rénovation de l'éclairage public équipé de lampes à LED.

Elle informe que la première tranche est en cours de réalisation et soumet la participation financière de la tranche 2 proposée par le SYDELA.

La tranche 2 consiste à modifier les luminaires « rue des Vallées » et « rue du Falleron ». Elle précise que cette tranche initialement programmée pour 2022 pourra être réalisée en 2023 dans sa globalité. Elle présente la proposition financière du SYDELA qui s'élève à :

- Tranche 2 (rue des Vallées/rue du Falleron) - 31 613.47 € HT dont 18 968.08 € à la charge pour la commune.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition financière du SYDELA concernant la modification des luminaires de la tranche 2 « rue des Vallées » et « rue du Falleron », pour un montant HT de 31 613.47 € dont 18 868.08 € sont à charge pour la commune.

AUTORISE Madame la Maire à signer l'accord de participation financière du SYDELA correspondant.

3 : Choix Architecte – mise en ERP le bâtiment du Moulin

Madame la Maire rappelle aux élus que deux projets ont été retenus pour les demandes de subventions DETR/DSIL pour l'année 2023.

Il s'agit de :

- la mise en ERP du bâtiment du moulin permettant une fréquentation plus régulière de ce local par les jeunes de « l'espace jeunes » ainsi qu'à l'occasion de différentes manifestations qui pourront se présenter.
- la création d'un logement d'urgence qui restera disponible pour des besoins ponctuels par suite d'intempéries par exemple...

Elle précise que ces dossiers doivent être complétés de toutes les pièces nécessaires et obligatoires pour le 15 février 2023 dernier délai, telles que devis, plans des travaux, plan de financement...

Madame la maire, propose donc de retenir un architecte qui pourra réaliser un diagnostic du bâtiment ainsi que les plans et la partie administrative (avant-projet, consultation des entreprises et analyse des offres du marché).

Elle informe les élus, que l'agence CUB Architecture basée à Haute Goulaine a été sollicitée pour établir une proposition de ses services qui répondent à nos besoins.

Le montant de la prestation s'élève à :

- 15 915 € HT pour la mise en ERP le bâtiment existant du Moulin.

La société CUB a également établi un planning permettant de débiter les travaux en 2023 afin de pouvoir bénéficier des subventions sollicitées.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition financière de l'agence CUB Architecture concernant le diagnostic du bâtiment ainsi que les plans et la partie administrative (avant-projet, consultation des entreprises et analyse des offres du marché) des travaux de mise en ERP du bâtiment du moulin pour un montant HT de 15 915 €.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

4 : Choix Architecte – Création d'un logement d'urgence

Madame la Maire rappelle aux élus que deux projets ont été retenus pour les demandes de subventions DETR/DSIL pour l'année 2023.

Il s'agit de :

- la mise en ERP du bâtiment du moulin permettant une fréquentation plus régulière de ce local par les jeunes de « l'espace jeunes » ainsi qu'à l'occasion de différentes manifestations qui pourront se présenter.
- la création d'un logement d'urgence qui restera disponible pour des besoins ponctuels par suite d'intempéries par exemple...

Elle précise que ces dossiers doivent être complétés de toutes les pièces nécessaires et obligatoires pour le 15 février 2023 dernier délais, telles que devis, plans des travaux, plan de financement...

Madame la maire, propose donc de retenir un architecte qui pourra réaliser un diagnostic du bâtiment ainsi que les plans et la partie administrative (avant-projet, consultation des entreprises et analyse des offres du marché).

Elle informe les élus, que l'agence CUB Architecture basée à Haute Goulaine a été sollicitée pour établir une proposition de ses services qui répondent à nos besoins.

Le montant de ses prestations s'élève à :

- 13 585 € HT pour la transformation de l'étage du bâtiment de la mairie actuelle en logement d'urgence,

La société CUB a également établi un planning permettant de débiter les travaux en 2023 afin de pouvoir bénéficier des subventions sollicitées.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition financière de l'agence CUB Architecture concernant le diagnostic du bâtiment ainsi que les plans et la partie administrative (avant-projet, consultation des entreprises et analyse des offres du marché) des travaux de transformation de l'étage du bâtiment de la mairie en logement d'urgence pour un montant HT de 13 585 €.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

5 : Accès et utilisation du logiciel M14 Optimmo - lotissement

Dans le cadre de la gestion du lotissement communal « Les Hauts de la Combe » Madame la Maire informe les élus qu'un logiciel informatique permettrait d'améliorer le suivi des opérations de gestions complexes.

La société M14.fr a présenté une offre concernant l'accès à leur logiciel M14 Optimmo, dédié à la gestion foncière et financière des opérations d'aménagement.

Une maintenance des logiciels et assistance technique est comprise dans le montant de la cotisation annuelle qui s'élève à 3 475 € HT, auquel s'ajoute un forfait d'abonnement annuel de 560 € HT par opération.

Madame la maire précise que cet outil concernerait l'opération unique du lotissement « Les Hauts de la Combe ».

Elle précise également qu'une formation d'une journée sera nécessaire à l'utilisation de ce logiciel. Cette prestation s'élève à 960 € HT.

Compte tenu de la complexité de la gestion financière des opérations d'aménagement,

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

VALIDE la proposition d'un droit d'accès à un logiciel permettant une meilleure gestion du lotissement « Les Hauts de la Combe »,

ACCEPTE la proposition financière de la société M14.fr basée à Saint Gilles Croix de Vie pour un montant global annuel pour 2023 de 4 035 € HT pour le droit d'accès pour le logiciel M14 Optimmo, ainsi que la formation d'utilisation du logiciel qui s'élève à 960 € HT.

AUTORISE Madame la Maire à signer le contrat ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

DOSSIERS POUR INFORMATION

1 : Questions et informations diverses

Repas des Aînés

Madame la Maire remercie l'investissement des élus qui ont participé à la bonne organisation de cette journée et de leur travail fourni. Elle informe le conseil que nos aînés ont fortement apprécié la prestation réalisée par les élèves de première et seconde année du Lycée Louis Armand, en charge du repas. L'animation a elle aussi été des plus appréciée.



Madame la Maire lève la séance à 21h10.

Saint-Étienne-de-Mer-Morte,
Le 7 février 2023
La Maire,
Mme Manuella PELLETIER-SORIN

Saint-Étienne-de-Mer-Morte,
Le 7 février 2023
La secrétaire de séance,
Mme Sabrina JAUNET